

RAPPORT N° 91/1-40
au Conseil Municipal

OBJET

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE ABATTOIR

Par Délibération du 24 mars 1988, le Conseil Municipal a créé la Régie Abattoir.

Conformément aux dispositions du Code des Communes d'une part, et du Règlement Intérieur de la Régie d'autre part, l'Abattoir est administré par un Conseil d'Exploitation et un Directeur.

Le Conseil d'Exploitation est composé de sept membres nommés par le Conseil Municipal pour une durée de un an.

Le mandat des membres actuels arrivant à expiration, il s'avère nécessaire de renouveler la composition de cette instance.

Je vous demande donc de désigner les nouveaux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Abattoir dont la liste actuelle figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-40
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE ABATTOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-40 du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1

Désigne Rémy MASSAIN (Adjoint) et Yasmina HATIA (Conseillère Municipale) pour procéder au dépouillement des suffrages.

ARTICLE 2

Désigne les deux élus municipaux appelés à siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie Abattoir, par vote à bulletins secrets.

* Nombre total de bulletins	_____	36
* Bulletin blanc	_____	1
* Suffrages exprimés	_____	35
	- Jules RAUX _____	35
	- René LIN-TENG-SHEE _____	35

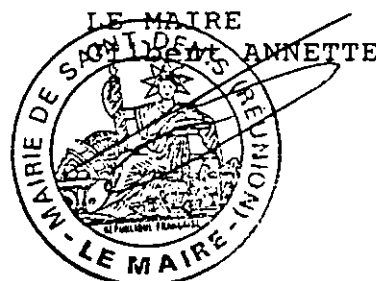
ARTICLE 3

A l'UNANIMITE, désigne deux représentants de l'Administration (a) et trois personnalités choisies en fonction de leur compétence (b) également appelés à siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie Abattoir.

(a) - Directeur des Services Vétérinaires,
- Directeur de l'Agriculture et de la Forêt,

(b) - Directeur de la SICA REVIA,
- Directeur de la CCPR,
- Directeur de la SORETRAVI.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991



LE MAIRE : Rapport n° 40. Rapporteur : Jules RAUX.

M. RAUX J. : Il s'agit de renouveler les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Abattoir.

Sont candidats, pour le Conseil Municipal :

- Jules RAUX,
- René LIN-TENG-SHEE qui remplace Erick EGOLFF ;

les autres membres sont :

- deux représentants de l'Administration :
 - * le Directeur des Services Vétérinaires,
 - * le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt ;
- trois personnalités choisies en fonction de leur compétence :
 - * le Directeur de la SICA REVIA,
 - * le Directeur de la CCPR,
 - * le Directeur de la SORETRAVI.

LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.

N.B. Vote après délibération sur le Rapport n° 91/1-42.

LE MAIRE : Nous allons régulariser la désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Abattoir, en procédant au vote.

Déroulement du vote. Collecte des bulletins.

M. MASSAIN R. : Les résultats sont les suivants :

-	Votants	36,
-	bulletin blanc	1,
-	suffrages exprimés	35 ;

les candidats au Conseil d'Exploitation de la Régie Abattoir ont obtenu trente-cinq voix respectivement.